Les questions que vous vous posez sur Parcoursup, examens et concours, PFMP, **CCF** et projets



Parcoursup - Infos pratiques FAQ du Ministère

Les services académiques sont mobilisés dans cette période **pour suivre la situation des établissements et mettre en place un soutien spécifique auprès d'eux** (organisation de permanences et mobilisation des psychologues de l'éducation nationale et/ou des CIO) et pour veiller à ce que les élèves de terminale puissent être accompagnés, à distance, pour finaliser leurs dossiers.

Il a été demandé aux chefs d'établissement qu'ils renforcent leur accompagnement via les espaces numériques de travail (ENT), les messageries électroniques ou d'autres outils similaires pour assurer la continuité pédagogique et maintenir un contact régulier entre les élèves et leurs professeurs.

Par ailleurs, il est rappelé que les **professeurs principaux** peuvent suivre la situation de chacun de leurs élèves via l'outil d'aide au pilotage Parcoursup et selon le pilotage convenu avec leur équipe de direction.

Comme chaque année, une attention particulière sera apportée aux candidats qui auraient rencontré des difficultés pour formuler leurs vœux avant la date limite : chaque situation individuelle sera prise en compte avec bienveillance, en lien avec les services académiques. Ces modalités d'accompagnement spécifique seront prolongées, en tant que de besoin, jusqu'au 2 avril, date limite pour la confirmation des vœux Parcoursup.

Les ressources pour l'accompagnement des élèves de terminale sont disponibles sur Eduscol.



Aide au suivi sur le site Parcoursup: rubriques « Pilotage » et « Suivi des vœux » de l'onglet « Elèves ».

Sur le site de gestion de chaque établissement : voir rubriques « Pilotage » et « Suivi des vœux » de l'o

Pour plus d'information vous pouvez consulter la FAQ « Covid-19 – Parcoursup 2020 » Pour l'ensemble des candidats et plus précisément, pour les lycéens qui pourraient rencontrer des difficultés :

- les conseillers du numéro vert restent disponibles par téléphone via le numéro vert 0800 400 070, ouvert du lundi au vendredi de 10h à 16h et qui sera ouvert exceptionnellement jusqu'à 20 heures jeudi 2 avril (numéros spécifiques pour les DOM et COM);
- les services académiques par mail, via la rubrique contact d(epuis le dossier Parcoursup du candidat) qui permet de poser une question au service académique d'information et d'orientation;
- les services d'assistance Parcoursup via les réseaux sociaux Parcoursup : <u>Twitter</u> et <u>Facebook</u>.

Les **candidats reçoivent par ailleurs des mails de la part de Parcoursup** pour les alerter sur les prochaines échéances et les informer sur l'évolution de la situation.

Tous les parents d'élèves de terminale sont invités à bien renseigner leur numéro de portable et leur adresse mail dans le dossier Parcoursup de leur enfant afin de recevoir les mêmes messages.

Une permanence téléphonique est maintenue dans chaque établissement. En cas d'impossibilité d'accéder à un ordinateur ou à internet, les lycéens sont invités à contacter leur établissement ou leur professeur principal. L'équipe de direction mettra en place des modalités adaptées pour permettre à l'élève de confirmer ses vœux.

Parcoursup - Infos pratiques de la plateforme

- Il est demandé aux professeurs principaux, amenés à rencontrer des difficultés pour accompagner leurs élèves dans la finalisation et la confirmation de leurs vœux (résidence en zone blanche ou sans accès à un ordinateur), à se signaler auprès de leur chef d'établissement.
- Il est demandé aux professeurs principaux, qui connaissent des élèves résidant en « zone blanche » :

Selon le choix de l'établissement :

- option 1 : de contacter leur établissement qui peut mettre en place une solution adaptée pour les accompagner.
- option 2 : de contacter les élèves par téléphone pour effectuer, en accord avec eux, ces dernières opérations avec leurs données de connexion.
- Les professeurs principaux, en charge de contacter leurs élèves de terminale (contacts téléphonique et adresse mél disponibles sur le site de gestion Parcoursup), sont invités à :
 - o faire le point sur le dossier des élèves ;
 - les aider à finaliser leur dossier : compléter leur dossier (compléter ou modifier son projet de formation motivé), les rubriques « Mes activités et centres d'intérêts » et « Ma préférence et autres projets », joindre les éventuelles pièces demandées par certaines formations ;
 - les aider à confirmer leurs vœux s'ils sont dans l'incapacité de le faire.

Les examens et concours -Infos pratiques MENJ

Un communiqué de presse de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a été publié le 24 mars. https://www.education.gouv.fr/epidemie-de-covid-19-amenagement-du-calendrier-des-concours-et-des-examens-nationaux-303252

Voici les principaux extraits :

- Les épreuves des examens et des concours nationaux qui n'ont pas pu se tenir ou qui doivent se tenir dans les prochaines semaines seront reprogrammées à une date ultérieure. Au regard de la complexité de l'organisation de ces épreuves, en tout état de cause, elles ne pourront avoir lieu avant la toute fin du mois de mai.
- À titre exceptionnel pour l'année 2020 et après concertation avec les établissements, les épreuves écrites des concours post bac permettant d'accéder aux formations sélectives du premier cycle de l'enseignement supérieur seront remplacées par un examen des dossiers académiques des candidats, dans le cadre de la procédure nationale de préinscription via la plateforme Parcoursup.
- Les écrits des autres concours nationaux initialement programmés pendant les mois d'avril et de mai de cette année sont reportés et seront réorganisés à partir de la fin du mois de mai. Cela concerne aussi bien les concours d'entrée dans les grandes écoles que ceux organisés au sein des universités pour accéder à la deuxième année des études de médecine.
- Les concours de recrutement de l'Éducation nationale devraient avoir lieu, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, entre juin et juillet. Ils feront l'objet d'une communication spécifique dans les prochains jours. Chaque candidat inscrit sera personnellement informé du nouveau calendrier et des modalités de réorganisation du concours le concernant. Une information spécifique sera apportée par les ministères concernés aux professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles afin qu'ils puissent préparer au mieux leurs étudiants dans le contexte actuel.

Les PFMP - Infos pratiques FAQ et Vademecum

Les PFMP sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

- es élèves qui sont en première année de CAP et en deuxième année de baccalauréat professionnel verront avec leur professeur s'il est possible de reporter les semaines qui n'auront pas été effectuées soit à la fin de l'année scolaire présente (si la situation sanitaire le permet) soit l'année suivante. Dans ce cas, le chef de l'établissement accordera une dérogation.
- Pour des élèves en 2ème année de CAP ou en terminale professionnelle (c'est-à-dire dans l'année d'obtention de leur diplôme) dont le report du stage (PFMP) n'est pas possible, à titre exceptionnel et dérogatoire, le recteur pourra décider en fonction de la situation des élèves d'une réduction du nombre de PFMP obligatoires.

Les modalités d'évaluations des élèves seront précisées dès que possible.

Les CCF - Infos pratiques Vademecum

Comment pourront être évaluées les épreuves en contrôle en cours de formation (CCF) des diplômes professionnels, les établissements étant fermés ?

- Les épreuves organisées en contrôle en cours de formation programmées durant la période de fermeture des établissements sont reportées.
- Pour des élèves en classe de terminale de baccalauréat professionnel ou en 2ème année de CAP (c'est-à-dire dans l'année d'obtention de leur diplôme) dont la réalisation des situations d'évaluation CCF n'est plus possible, il pourra être proposé :
 - → Dès lors que les situations d'évaluation ont été réalisées conformément au règlement d'examen, le / les professeurs attribue(nt) la note finale ;
 - → Dès lors que l'ensemble des situations d'évaluation n'a pu être réalisé, le / les professeurs conserve(nt) les notes des situations d'évaluation déjà présentées et dresse(nt), pour les autres situations d'évaluation, un bilan des résultats de l'élève durant l'année de formation à partir des notes présentes aux bulletins scolaires et des évaluations des PFMP.

Cette situation sera prise en compte dans les travaux des commissions d'harmonisation au moment de la remontée des notes. De par le caractère exceptionnel de cette modalité, la note arrêtée à partir de ces éléments devra être motivée, validée par le chef d'établissement et portée sur le bordereau de notation.

Des aménagements réglementaires seront pris en ce sens.

Les projets

Cette question touche de nombreux élèves, au lycée professionnel pour les baccalauréats ou CAP, mais aussi dans la voie technologique en STI2D et STD2A, dans la voie générale pour les S-SI et dans l'enseignement post baccalauréat pour les BTS.

Un principe fort est réaffirmé :

- Le **développement des apprentissages** est à privilégier, **la question de l'évaluation** viendra après.
- Il s'agit d'assurer une continuité pédagogique afin d'accompagner les élèves dans le déroulement de leur projet, en identifiant la part individuelle de chaque élève dans la conduite du projet et en privilégiant les activités d'analyse, la formalisation de solutions imaginées, la rédaction de textes nécessaires au dossier de projet ou à la communication.
- Dans certains cas, il est aussi possible de proposer des démarches de modélisation et de simulation quand les élèves disposent des outils numériques pour conduire ces activités. Dans ce contexte, les professeurs peuvent également, proposer des éléments de modélisation et de simulation à leurs élève, que ces derniers pourront enrichir et exploiter. La concertation à distance entre élèves est encouragée. La validation des éléments de solutions numériques par les professeurs est aussi possible à distance.

Toute activité de développement de gestes professionnels ou de réalisations matérielles d'éléments liés au projet est à exclure.